

5 RECOMMANDATIONS INDISPENSABLES DE CONFORMITÉ AU RGPD

RECOMMANDATION N°1 : construire un registre de traitement des données.

Nous recommandons à l'assureur Dev'immédiat de tenir un registre des activités de traitement contenant le recensement et la description des données à caractère personnel dont il dispose. C'est un document central qui lui permettra d'avoir une bonne visibilité sur sa situation afin d'organiser sa conformité au RGPD. Celui-ci impose les rubriques suivantes, qui devront être remplies pour chaque activité de traitement :

- Le nom et les coordonnées du DPO (data protection officer) ;
- Les finalités du traitement (quel est le but du traitement);
- Une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données personnelles collectées;
- Les catégories de destinataires (en particulier les sous-traitants) auxquelles les données ont été ou seront communiquées.

<u>RECOMMANDATION N°2</u>: s'assurer de la liceité du traitement des données à caractère personnel recensées dans le registre (article 6 RGPD).

Dev'immédiat doit s'assurer que son client a **consenti** au traitement de ses données à caractère personnel dans le cadre d'une **finalité spécifique**, **explicite et légitime**.

Ici, les données stockées dans le CRM servent à manipuler la performance commerciale des équipes de l'assureur. Certaines d'entre elles sont considérées comme étant des **données sensibles**. Il peut s'agir par exemple du **groupe sanguin**, du **numéro de sécurité sociale**, du **nom**, du **revenu**, de la **date de naissance**, de **l'adresse** ou de **l'identifiant client** etc. C'est la raison pour laquelle il est impératif de les **anonymiser** ou bien de **limiter leur conservation**, c'est-à-dire soit les **stocker selon une durée déterminée**, soit les **supprimer définitivement**.

A noter que le consentement n'est pas nécessaire lorsque ces données sont collectées pour l'exécution d'un contrat (ex : contrat de vente, de location, de travail etc.) ou de **mesures précontractuelles** comme un **devis**.

<u>RECOMMANDATION N°3</u> : collecter les données strictement nécessaires et respecter le droit des personnes.

Il est vivement conseillé à l'assureur de ne traiter uniquement les données **strictement nécessaires** pour atteindre la finalité qu'il s'est fixé. C'est la raison pour laquelle nous ne sélectionnerons exclusivement les champs strictement utiles au futur traitement qui en sera fait. A savoir les champs suivants : **Id_client** sous forme d'index, **usage_vehicule**, **type_vehicule**, **points_perdus**, **age_vehicule**, **type_conduite**, **formule**, **date_demande**, **etat_dossier**, **date_naissance**, **tarif_devis**, **revenus**, **nombre_enfants**, **enfant_conduite_accompagnee**, **est_rouge**.

Dev'immédiat devrait également rappeler à ses clients leur droit concernant la maîtrise de leurs données. C'est-à-dire que l'assureur doit faire preuve de **transparence** en informant ses clients de l'utilisation des données les concernant ainsi que de la manière dont ils peuvent exercer leur droit. A savoir qu'ils ont entre autres un **droit d'accès**, de **rectification**, de **suppression** ou **d'opposition**.

RECOMMANDATION N°4 : limiter la conservation des données.

Les anciennes données de prospection commerciale, **stockées depuis 7 années**, ne doivent pas être conservées aussi longtemps par l'assureur. C'est la raison pour laquelle il est important de mettre en place un **processus de suppression ou d'archivage limité dans le temps** des données du CRM.

RECOMMANDATION N°5: sécuriser les données traitées.

Des mesures doivent être mises en œuvre par l'assureur pour prévenir les risques d'atteintes à la sécurité des données. De quelle manière ? Nous pouvons nous appuyer sur le guide de la sécurité des données personnelles rédigé par la CNIL. Celui-ci se fixe les objectifs suivants : sensibiliser et authentifier les utilisateurs, gérer les habilitations, tracer les opérations et gérer les incidents, sécuriser les postes de travail, protéger le réseau informatique interne, sécuriser les serveurs et les sites WEB, effectuer des sauvegardes, encadrer la maintenance des logiciels, chiffrer les informations, anonymiser les données.